



Communauté de Communes du Cubzaguais
Accueils de Loisirs Sans Hébergement
44 Rue Dantagnan BP 59
33240 ST ANDRE DE CUBZAC
TEL : 05.57.43.96.37
Fax : 05 57 94 83 13
Mel : clsh@cdc-cubzaguais.fr
Site : www.cdc-cubzaguais.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU CUBZAGUAIS

PROJET EDUCATIF

PREAMBULE

Dans le cadre de la création de structures intercommunales dédiées à l'enfance et à la jeunesse, les élus de la Communauté de Communes du Cubzaguais (CCC) ont élaboré un projet éducatif en adéquation avec la politique enfance jeunesse du territoire.

La Communauté de Communes du Cubzaguais regroupent les 10 communes du canton, elle propose et assure la gestion de plusieurs services à la population tels que 2 Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les ALSH sont implantés sur le territoire du Cubzaguais.

- ♦ Une première structure (maternelle et primaire) est localisée à St Gervais dans un local communal. Sa capacité d'accueil est de 100 enfants, le mercredi et les petites vacances et de 125 enfants pendant les vacances d'été.
- ♦ La deuxième structure est localisée à St André de Cubzac dans les locaux de l'école Pierre Dufour. Sa capacité d'accueil est de 48 enfants tout au long de l'année.

I OBJECTIFS EDUCATIFS

« L' ALSH est un outil de l'accueil éducatif »

L'éducation des enfants ne se réduit pas à l'école, les accueils de loisirs font aussi partis des institutions qui participent à leurs formations.

Ce temps extrascolaire doit être considéré comme un temps éducatif à part entière.

L'objectif fondamental visé par l'action des accueils de loisirs est de concourir, sous des formes adaptées, au temps de loisirs des enfants (en fonction de leurs âges et de leurs capacités) à leur épanouissement, à leur enrichissement personnel, à l'apprentissage de la vie en collectivité et au développement de l'autonomie.

Pour une démarche de qualité, il convient donc de développer des lieux de vie agréables et adaptés pour les enfants, des lieux de découvertes, d'ouverture culturelle sur le monde et d'apports pédagogiques, des lieux d'échange, d'écoute et de dialogue avec les enfants.

II ORGANISATION DES 2 STRUCTURES

	ALSH Intercommunal à St Gervais :	ALSH Intercommunal à St André de Cubzac:
MOYENS MATERIELS	<p>* Locaux mis à disposition par la Mairie de St Gervais, à savoir : les locaux de l'accueil périscolaire, adaptés aux activités (salle commune pour les activités pédagogiques, salle de repos, cuisine, bureau, infirmerie, salle de rangement, sanitaires).</p> <p>* Locaux mis à la disposition par la Mairie de St Gervais, restaurant scolaire, un vaste parc ombragé attenant au centre de loisirs, un terrain de foot, un terrain de tennis, une salle omnisports, un plateau ludique et sportif, la cour de l'école.</p>	<p>* Locaux mis à la disposition par la Mairie de St André de Cubzac, à savoir : les locaux de l'école Pierre Dufour, adaptés aux activités (salle commune pour les activités pédagogiques, salle de restauration, cuisine, infirmerie, salle de rangement, salle d'arts plastiques, salle multi média, sanitaires).</p> <p>* Espaces extérieurs mis à la disposition par la Mairie de St André de Cubzac, la cour de l'école, un parc communal, un terrain de foot.</p> <p>* Locaux propres à la CC du Cubzaguais en fonction d'un calendrier établi à l'avance : le gymnase communautaire Yves Prud'homme, à proximité de la structure.</p>
EQUIPE D'ANIMATION	<p><u>Equipe d'animation de l' ALSH à St Gervais :</u></p> <p>L'équipe est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 Directrice ↳ 11 à 20 animateurs qualifiés, ou en cours de qualification BAFA suivant les périodes d'ouverture. 	<p><u>Equipe d'animation de l' ALSH à St André de Cubzac</u></p> <p>L'équipe est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 Directrice ↳ 3 à 4 animateurs qualifiés, ou en cours de qualification BAFA suivant les périodes d'ouverture.
JOURNEE TYPE	<p>7h00 à 9h00 : Accueil Garderie pour l' ALSH à St Gervais.</p> <p>9h00 : Début des activités.</p> <p>⇒ <u>Matinée</u> : Activités, jeux, ateliers en groupe ou sortie pédagogique.</p> <p>⇒ <u>Déjeuner</u> (dans la cantine de l'école) puis temps de jeux libre.</p> <p>⇒ <u>Après-midi</u> : Temps de repos (3/4ans) et temps calme (5/12 ans). Activités, jeux, ateliers ou sortie pédagogique puis goûter.</p> <p>17h00 : Fin des animations.</p> <p>17h00-19h00 : Accueil Garderie ALSH</p>	<p>7h00 à 9h00 : Accueil Garderie pour l' ALSH à St André de Cubzac.</p> <p>9h00 : Début des activités.</p> <p>⇒ <u>Matinée</u> : Activités, jeux, ateliers en groupe ou sortie pédagogique.</p> <p>⇒ <u>Déjeuner</u> (dans la cantine de l'école) puis temps de jeux libre.</p> <p>⇒ <u>Après-midi</u> : Temps calme (5/12 ans). Activités, jeux, ateliers ou sortie pédagogique puis goûter</p> <p>17h00 : Fin des animations.</p> <p>17h00-19H00 : Accueil Garderie ALSH et fermeture du Centre à St</p>

	et fermeture du Centre à St Gervais.	André de Cubzac.
--	--------------------------------------	------------------

III Rôles et missions de l'équipe d'animation

La directrice

- Elle sollicite une grande disponibilité des animateurs auprès des enfants et une évolution permanente de l'activité menée.
- Elle responsabilise chaque animateur dans son rôle.
- Elle apporte un soutien, une certaine sécurité à l'équipe.
- Elle rappelle le cadre réglementaire Jeunesse et Sports.
- Elle a également un rôle de formatrice auprès des animateurs et doit être garante du projet éducatif et des intentions pédagogiques.

Les animateurs

- Ils mettent en place les activités en fonction des capacités physiques et intellectuelles, des attentes et des besoins des enfants.
- Ils sont garants du bon fonctionnement des journées et des relations à l'intérieur du groupe d'enfants.
- Ils instaurent de façon permanente une sécurité affective et physique de l'enfant.
- Ils mettent en place des règles de vie.
- Ils favorisent les relations avec les parents lors de l'accueil le matin et le soir.
- Ils permettent à l'enfant de développer sa socialisation au travers des relations au sein de la vie en collectivité.

Cela sous la responsabilité de la Directrice ou du Directeur qui veille au bon fonctionnement du centre.